



PROCÈS-VERBAL

MAI 2019

Le 1^{er} mai 2019 à 19 heures au bureau municipal, réunion préparatoire à la séance ordinaire du 6 mai 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant la totalité.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 8 avril 2019 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses ;

- Présentation du rapport financier consolidé pour l'année 2018, résolution d'acceptation ;
 - Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes pour le programme de Recyc-Québec ;
 - Document à déposer de PMT Roy, renouvellement de contrat d'assurance, recommandations ;
 - Voirie :
 - Achat de calcium liquide et en flocons ;
 - Fauchage des routes ;
 - Balayage des rues et stationnements ;
 - Nivelage des routes ;
 - Achat d'engrais, paillis, terre pour l'entretien du parc ;
 - Entretien des fleurs du parc municipal ;
 - Demande de dérogation mineure, recommandation du comité d'urbanisme ;
 - Travaux bâtiment La Rafale, modification au contrat, garde-corps et main-courante en acier galvanisé, remplacer la tôle ultra-vic par tôle vicwest super vic calibre 26, acceptation des coûts supplémentaires ;
 - Résolutions de confirmation de notre compétence et délégations de compétence à la MRC pour le tri et conditionnement des matières recyclables ;
 - Résolution demandant à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 37 765 \$ dans le programme « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (Pacte rural local 2014-2020) » pour la phase 2 du projet structurant et innovant de l'école Ste-Apolline ;
 - Autorisation d'achat d'accessoires de cuisine pour la cuisine de la grande salle municipale, prêt de chaises ;
 - Poste d'adjointe administrative municipale ;
9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-05-2019

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2019

Une copie du procès-verbal du 8 avril 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-05-2019

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Deux entreprises offrent leurs services pour le nettoyage préventif des canalisations municipales ainsi que le service de vidange et de déshydratation des boues des étangs et des bassins à paroi verticale.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 03-05-2019 (demande de commandite)

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite est déposée par l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour organiser une sortie annuelle pour les enfants et familles qui utilisent le service de Répit-Parents ;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2018, la municipalité a déterminé les montants à réserver dans son budget 2019 pour le soutien des activités dudit organisme ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de ne pas verser de commandite tel que demandé par l'organisme Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour l'activité annuelle du Répit-Parents. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés. M. Bernard est mandaté par le conseil pour demander des prix pour faire réparer et repeindre le camion Dodge Ram de la municipalité.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 04-05-2019 (acceptation du rapport financier 2018 consolidé)

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. a procédé à la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année financière 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy, de la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. est venue rencontrer les membres du conseil en séance de travail le premier mai 2019, pour présenter et expliquer le rapport financier 2018 consolidé, exercice se terminant le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie abrégée du rapport financier a été remise le premier mai 2019 à chaque membre du conseil présents pour lecture ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport financier 2018 consolidé est déposée ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent le rapport financier 2018 consolidé tel que déposé et présenté par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Étchemin. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-05-2019 (mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes du programme Recyc-Québec)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Étchemin, comme vérificateur externe pour faire la reddition des comptes pour le programme Recyc-Québec 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-05-2019 (dépôt du document « Renouvellement de votre contrat d'assurance »)

CONSIDÉRANT QU'une copie du document « Renouvellement de votre contrat d'assurance » est remise à chaque membre du conseil, qu'ils ont pris connaissance des précisions dudit document;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à compléter et signer le document «Renouvellement de votre contrat d'assurance» pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-05-2019 (travaux d'épandage de chlorure de calcium liquide)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de faire l'achat de 16 500 litres de chlorure de calcium liquide à l'entreprise Transport Adrien Roy & Filles au coût de 0,36 \$/litre. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage du chlorure de calcium liquide, taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-05-2019 (achat de chlorure de calcium en flocons)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 3 palettes de 35 sacs de chlorure de calcium en flocons de l'entreprise Sel Warwick inc.. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-05-2019 (débroussaillage, fauchage des routes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Débroussaillage JMS de Buckland pour faire des travaux de débroussaillage mécanisé (maximum 40 heures) dans l'emprise des routes municipales. Taux 106,00 \$/heure, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-05-2019 (balayage des rues et stationnements)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul de Montminy a déposé une offre de services au taux horaire de 115,00 \$/heure, pour les travaux de balayage de rues et stationnements ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de confier le contrat de balayage de rues et stationnements à la municipalité de Saint-Paul-de-Montmagny au taux horaire de 115 \$/heure, incluant l'équipement et la main-d'œuvre. Les frais de déplacement du tracteur et du balai sont en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-05-2019 (nivelage des routes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de confier le mandat à l'entreprise Coopérative de gestion forestière des Appalaches pour faire les travaux de nivelage des routes municipales de classe 1 et 2 et classe 3. Le taux horaire est de 127 \$/heure, plus les taxes applicables. Le taux horaire inclut l'équipement et la main-d'œuvre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-05-2019 (entretien du parc municipal)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Mme Karine Nadeau pour l'entretien printanier des fleurs du parc municipal pour un montant de 105,00 \$. D'autoriser l'achat de terre, paillis et des engrais nécessaires pour l'entretien. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-05-2019 (demande de dérogation)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 330 rang Saint-Jean ont déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation du bâtiment accessoire garage/cabane à sucre construit en cour avant du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2-90 stipule que les bâtiments accessoires de type cabanon/remise/garage sont autorisés uniquement dans la cour latérale ou arrière du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire est implanté à 183,43 mètres du rang Saint-Jean, qu'un permis de construction a été délivré en 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 1^{er} mai 2019 pour étudier le dossier et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation pour ce bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de suivre les recommandations du comité d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure des propriétaires du 330 rang Saint-Jean. La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment garage privé/cabane à sucre en cour avant du bâtiment principal, alors qu'il aurait dû être implanté en cour latérale ou arrière du bâtiment principal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-05-2019 (demandes de changement-travaux de réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc., a déposé deux demandes de changement de matériaux, projet travaux de réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale ;

Demande de changement A-01

Garde-corps et main-courante plus 4 colonnes en acier galvanisé

Coûts supplémentaires pour ce projet : 1 339,22 \$, taxes incluses

Demande de changement A-02

Remplacer la tôle ultra-vic calibre 28 pour de la tôle super vic calibre 26

Coûts supplémentaires pour ce projet : 1 210,45 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter les modifications de matériaux tel que demandé par l'entreprise Daniel Coulombe Construction inc., pour la réfection de l'extérieur du bâtiment La Rafale. Les modifications consistent à remplacer la tôle ultra-vic calibre 28 pour de la tôle super vic calibre 26. De faire les garde-corps de la galerie, mains-courantes et colonnes en acier galvanisé. Coût supplémentaire : 2 549,67 \$, taxes

incluses. Projet admissible à la TECQ 2014-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-05-2019 (compétence en termes de collecte et transport des matières recyclables)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se doivent de compléter les données du portail GMR pour fin de transmission de leur déclaration ;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une résolution prouvant les compétences des municipalités en ce qui a trait à la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une déposition de la résolution afin d'accéder au portail GMR ;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton confirme qu'elle a compétence en matière de la collecte et transport des matières recyclables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-05-2019 (délégation de compétence envers la MRC de Montmagny)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se doivent de compléter les données du portail GMR pour fin de transmission de leur déclaration ;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une résolution prouvant la délégation des compétences ou une partie des compétences en ce qui a trait à la collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une déposition de la résolution afin d'accéder au portail GMR ;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton confirme qu'elle a délégué sa compétence du tri et du conditionnement à la MRC de Montmagny en ce qui a trait aux matières recyclables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-05-2019 (projet structurant et innovant de l'école primaire Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton appuie le projet structurant et innovant de l'école Sainte-Apolline, projet à être réalisé en deux phases ;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est déjà réalisée avec l'arrivée du programme « À l'école, on bouge au cube » qui a permis les classes flexibles pour que les enfants puissent bouger en apprenant ;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du projet a pour but d'aménager la cour d'école en remplaçant des modules de jeux rendus désuets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton s'est engagée à verser un montant de 10 000 \$ pour la réalisation de la phase 2 dudit projet, résolution 09-04-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école intégrée de la Colline/Ste-Apolline désire déposer une demande d'aide financière dans le programme Politique de Soutien aux Projets Structurants pour Améliorer les Milieux de vie « Pacte rural 2014-2020 » pour la réalisation de la phase 2 de ce projet ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU

QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton appuie le projet structurant et innovant de l'école primaire Ste-Apolline. Qu'elle demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 37 765 \$ à même l'enveloppe budgétaire, qui lui est réservée, dans le programme Politique de Soutien aux Projets Structurants pour Améliorer les Milieux de vie « Pacte rural 2014-2020 », pour la réalisation de la phase 2 du projet structurant et innovant de l'école primaire Ste-Apolline. Demande d'aide financière déposée par le conseil d'établissement de l'école intégré de la Colline/Ste-Apolline. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-05-2019 (autorisation d'achat)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'accessoires de cuisine (mélangeur, chaudrons, poêlon, plaques à biscuits) pour la cuisine de la grande salle municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Poste d'adjointe administrative, dossier à suivre.

9. VARIA

Aucun.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 31 mars 2019 au 27 avril 2019 9 645,73 \$

Résolution : 19-05-2019 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 81 662,45 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 20-05-2019 (levée de la séance)

Il est 20 heures 48. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Site Web : www.sainteapollinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton

**RAPPORT AUX CITOYENS
ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente.

C'est avec plaisir que je vous présente ce rapport sur la situation financière de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton que je représente au sein du conseil municipal.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2018

Pour débiter, je traiterai des états financiers de l'année 2018 préparés par les vérificateurs du cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., soumis et acceptés par le conseil municipal le 6 mai 2019 (résolution numéro 04-05-2018).

La situation financière de la municipalité est excellente. Le surplus budgétaire non affecté est de 701 001,00 \$ au 31 décembre 2018. Le surplus budgétaire affecté au budget 2019 est de 31 842,00 \$. La dette de la municipalité est de 1 833 760,00 \$ et répartie en quatre emprunts. Marge de crédit pour la TECQ-2014-2018 au 31 décembre 2018 est de 87 201,00 \$

Voici la liste des emprunts, leur montant respectif et la dette totale :

DETTE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Règlement 03-2011, camion incendie	40 560,00 \$
Règlement 03-2009 et 04-2011 réseau s'assainissement des eaux usées	1 793 200,00 \$
Dette totale	1 833 760,00 \$

Les immobilisations.

IMMOBILISATIONS 2018	
Réfection pont rang Saint-Jean	161 496,00 \$
Rénovation toiture et galerie chalet 10	16 314,00 \$
Réparation bâtiment d'accueil	85 536,00 \$
Installation WIFI, écran projecteur	6 551,00 \$
Achat équipement pour le bureau	2 327,00 \$
Étude eau potable Centre	1 552,00 \$
Total des projets et investissements	192 013,00 \$
Aides financières reçues et utilisées dans les programmes TECQ 2014-2018 et Pacte-rural 2014-2020	

Les états financiers du Centre de Plein-Air ne sont plus consolidés à ceux de la Municipalité dans le rapport 2018 à produire au gouvernement.

En 2019, moi et mon équipe allons continuer à travailler sur l'amélioration des infrastructures, conserver les acquis et être à l'écoute des citoyens.

Bruno Gagné, maire